



**Humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses
FOSS modèles GAC 2100 NB et GAC 2100 AGRI
(Classe II)**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 10 février 1993 relatif à la construction et au contrôle des humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses.

FABRICANT :

DICKEY JOHN, Auburn, Illinois (Etats Unis d'Amérique)

DEMANDEUR :

FOSS France SA, 35 rue des Peupliers, BP 913, 92009 NANTERRE CEDEX

OBJET :

La présente décision complète la décision n° 99.00.731.001.1 du 15 février 1999 relative à l'humidimètre FOSS modèle GAC 2100 NB et la décision n° 99.00.731.006.1 du 5 juillet 1999 relative à l'humidimètre FOSS modèle GAC 2100 AGRI.

CARACTERISTIQUES :

Les humidimètres FOSS modèles GAC 2100 NB et GAC 2100 AGRI faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions citées en objet, par l'absence de plaque de poinçonnage et donc par les modalités d'apposition de la marque de vérification primitive.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro d'approbation figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions citées en objet soit :

- n° 99.00.731.001.1 pour le modèle GAC 2100 NB,
- n° 99.00.731.006.1 pour le modèle GAC 2100 AGRI.

La marque de vérification primitive est apposée, sous la forme d'une étiquette autocollante, sur la plaque d'identification, à l'emplacement prévu à cet effet.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 3 juillet 2001.

ANNEXE :

- Schémas des plaques d'identification.

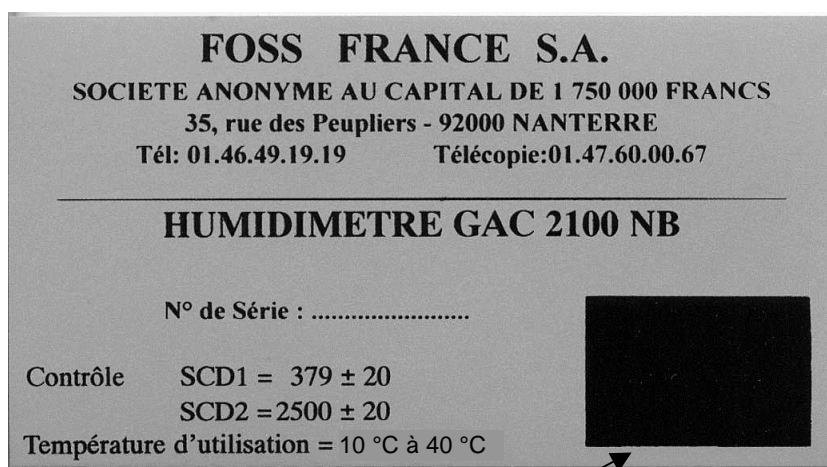
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines,

J.F. MAGANA

Annexe à la décision n° 00.00.731.005.1



Emplacement de la marque de vérification primitive



Emplacement de la marque de vérification primitive